



CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2023/2024
BTS

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre l'Établissement et la Famille.

Les frais annuels facturés

Ils comprennent :

- La contribution des familles * (détail au verso de la page)
- Les frais spécifiques liés à l'unité pédagogique : location des livres, location ordinateur, fichiers pédagogiques.

| TARIFS | BTS CG | BTS CI |
|---------------------------------------|-------------------|--------|
| Contrib. des familles (tarif de base) | Selon les revenus | |
| Location ordinateur | 150 | 150 |
| Location livres | 50 | 50 |
| Fichiers pédagogiques | | |
| - 1 ^{ère} année | 170 | 150 |
| - 2 ^{ème} année | 50 | 50 |

La facture annuelle est envoyée début octobre et peut être réglée :

- En une seule fois à réception de la facture
- Par prélèvement automatique le 5 de chaque mois : du 5 octobre au 5 mai de l'année scolaire en cours
- Par tiers après appel de fonds : octobre – décembre – mars

La Restauration

Restauration rapide possible à la cafeteria de Largenté (règlement en espèces sur place).
Possibilité de prendre occasionnellement son repas au self (6.90 €).

Acompte :

L'inscription (ou la ré-inscription) n'est confirmée qu'après le versement d'un acompte de 200 € qui viendra en déduction de la facture annuelle. Sauf cas particulier (redoublement, orientation différente vers une filière non proposée à Largenté) cet acompte ne sera pas remboursé.

Assurance scolaire:

Tous les élèves/étudiants bénéficient de « l'individuelle accident » de la Mutuelle St Christophe (24 h sur 24) qui est prise en charge par l'établissement. Les garanties sont détaillées sur le site de l'assurance dans l'espace parents.

Cotisation APEL:

Elle est facturée à chaque famille 22 € (tarif 22/23) sauf avis contraire notifié lors de l'inscription ou de la réinscription.

Contribution des familles :

3 tarifs suivant le quotient familial c'est-à-dire le revenu fiscal divisé par le nombre de parts.

| TARIFS | Tarif 1 | Tarif 2 | Tarif 3 |
|---|-------------------|----------------------------|------------------------|
| Revenu fiscal divisé nombre de parts | Entre 0 et 9 999€ | Entre 10 000 et 17 999€ | Supérieur à 18 000€ |
| B.T.S. C.G. | 655 € | 890 € | 1000 € |
| B.T.S C.I. | 655 € | 890 € | 1000 € |

Pour bénéficier des tarifs 1 et 2, un avis d'imposition devra être fourni à l'établissement lors de l'inscription ou de la réinscription. En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué.

Réductions

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille suivent simultanément les cours de Largenté, chacun bénéficie d'une réduction de **15 % sur la contribution des familles**. Celle-ci est gratuite à partir du 4ème enfant.

Une réduction de **30 % sur la contribution des familles** est accordée aux élèves dont l'un des parents travaille dans un établissement privé catholique. Pour en bénéficier, il est nécessaire d'adresser une demande à Mr Mayté accompagnée du justificatif adéquat.